

De notre cour à la vôtre
RAPSIM
Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal

Face à l'urgence : pour une réponse globale et humaine à l'itinérance

*Mémoire déposé dans le cadre des consultations
sur le PAII, le PAID et le PAISM*

Juin 2026

Nous souhaitons que ce mémoire soit public

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	7
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	10
PRINCIPAUX CONSTATS	10
ENJEUX, DÉFIS ET PROBLÈMES	15
ANALYSE DES ENJEUX EN FONCTION DE MESURES SPÉCIFIQUES DU PAII	19
RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES	24
CONCLUSION	26
ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES DU RAPSIM	27

PRÉFACE

Le RAPSIM : de notre cour à la vôtre, depuis 50 ans

En 1986, lorsque j'ai commencé à m'impliquer au Réseau d'aide pour personnes seules et en situation d'itinérance, les groupes communautaires étaient beaucoup moins nombreux, moins diversifiés dans leur mission et leurs approches respectives auprès de personnes se trouvant en situation d'itinérance. Désormais, ce sont une centaine de ressources communautaires qui participent et enrichissent la vie démocratique du RAPSIM tout en contribuant activement au développement social.

Au fil du temps, le RAPSIM a aussi développé son expertise, prenant appui sur un membership impliqué et militant en faveur des droits de personnes sans-abri ou à risque de le devenir. La lutte à l'exclusion et à la pauvreté, la mise en lumière de pratiques de judiciarisation s'étant multipliées, les alliances avec différents partenaires qu'ils soient issus de la recherche, comme le CRI (Collectif de recherche en itinérance) ou encore les équipes de Céline Bellot, Professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Montréal et fondatrice de l'Observatoire des profilages, ont contribué à la diffusion des connaissances sur l'itinérance et ses différents aspects. Les travaux avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, la création de la Clinique Droits Devant ont constitué des contributions majeures en regard de la judiciarisation des personnes occupant l'espace public. Aussi, les bases de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, adoptée en 2014, ont été établies dans le cadre de travaux auxquels a participé le RAPSIM.

Et nous voilà en 2026, face à une crise, la pire que j'ai vue en 40 ans d'intervention dans le milieu communautaire. Cette fois-ci, elle est qualifiée de crise humanitaire et pour une fois, tout le monde est d'accord, même le politique, puisque ce sont des milliers de personnes qui se retrouvent à la rue. Les derniers dénombrements font état d'augmentations significatives toujours en croissance. Cela, c'est sans compter l'itinérance non visible. Mais ces dénombrements qui alertent sur la situation ne comptent pas la misère qui elle, est non quantifiable.

Il est vrai que les médias en parlent davantage, les élu-es semblent vouloir se mobiliser. On parle des coûts, d'investissements, de construction, de développements, tout cela en investissant d'un côté et en coupant de l'autre. C'est ainsi que des ressources communautaires ont perdu des subventions, dû réduire leurs services et abolir des postes. Voilà une stratégie peu porteuse.

Celui ou celle que l'on appelle l'itinérant ou l'itinérante est en tête d'affiche. Mais, qui est-ce au juste ? Qui est ce fils, cette mère, cette grand-mère nouvellement à la rue, cette personne migrante sans ressource ... ? Personne. On l'a dépossédé de son nom, de son statut de citoyen-ne, de son humanité. C'est devenu l'itinérant-e. Peut-être est-ce là une mise à distance de ce qui nous apparaît intolérable ?

Comment en sommes-nous arrivés là ? Pourtant, les groupes communautaires décrivent depuis longtemps la réalité. Nous savons ce qu'il faut faire et comment le faire. L'expertise et la compétence sont là. Aussi, nous savons ce qu'il en coûte de ne rien faire, de ne pas agir quand il est encore temps, de ne pas investir durablement et avec prévisibilité. Ce mémoire en fait largement état.

Nous savons qu'intervenir en urgence et à courte vue, contribue à l'aggravation de la crise et que de toute façon, l'urgence coûte beaucoup plus cher en dollars et en vies humaines. Nous savons ce qu'il en coûte de détresse et de désespoir pour des personnes larguées par des systèmes qui produisent et reproduisent les conditions de l'itinérance. Nous savons ce qu'il en coûte de fatigue et de perte d'espoir pour des intervenant-es communautaires qui luttent contre ces mêmes systèmes, qui fragilisent et déshumanisent un plus grand nombre de personnes.

Il y a quelques jours, j'ai croisé un jeune qui fréquente le Refuge des Jeunes à l'occasion. Il était seul, au milieu des passants, sur une grande artère commerciale. Il y avait une fête. J'ai croisé son regard ; j'y ai vu une grande fatigue et une certaine absence. Je me suis approchée et lui ai demandé si ça allait. Il m'a répondu : « Je me sens oublié ». J'ai ressenti sa désolation, je l'ai portée en le quittant et je la partage avec vous afin que nous prenions collectivement la mesure de l'ampleur de la crise humanitaire qui se déploie sous nos yeux.

Mais ce témoignage, je le considère aussi comme un appel silencieux et un puissant moteur pour nous guider dans la poursuite de nos actions auprès et avec les personnes principales concernées. Pour ce faire, les alliances sont essentielles tout comme le partage collectif des responsabilités face à une crise d'une telle ampleur. Ainsi, nous pourrions répondre : « Nous ne vous avons pas oublié-es » !

France Labelle, C.M.

Co-fondatrice et

Directrice générale

Refuge des Jeunes de Montréal

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), plus importante concertation régionale en itinérance au Québec, regroupe depuis plus de 50 ans une centaine d'organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. À travers ce mémoire, déposé dans le cadre des consultations sur le prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII), le Plan d'action interministériel en dépendance (PAID) et le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), le RAPSIM souhaite contribuer à une réflexion collective ancrée dans les réalités du terrain et centrée sur la dignité, les droits et les besoins des personnes concernées.

Le mémoire dresse un constat préoccupant de l'aggravation de la crise de l'itinérance à Montréal et au Québec. Malgré les investissements réalisés dans les dernières années, les données préliminaires du dénombrement de 2025 démontrent une augmentation importante du nombre de personnes en situation d'itinérance visible. Au-delà des chiffres, les organismes constatent une intensification des détresses psychologiques, une complexification des parcours et un accès toujours plus difficile aux ressources, au logement ainsi qu'aux soins et services, particulièrement en santé mentale. Le contexte actuel est également marqué par l'augmentation rapide du coût de la vie, l'appauvrissement d'une partie croissante de la population et une crise du logement qui fragilise un nombre grandissant de personnes. Les organismes observent aussi une hausse importante des conséquences liées à la toxicité et à l'imprévisibilité des substances psychoactives, entraînant une dégradation rapide de la santé globale des personnes.

Le RAPSIM rappelle que les réalités de l'itinérance sont multiples et ne peuvent être réduites à une seule expérience ou à une seule population. Les femmes, les jeunes, les familles, les personnes autochtones, les personnes migrantes, les aîné-es et les personnes vivant avec des incapacités font face à des réalités spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées. Dans ce contexte, le mémoire insiste sur l'importance de maintenir une approche globale et diversifiée, capable d'agir simultanément sur plusieurs déterminants sociaux de l'itinérance : logement, revenu, santé mentale, dépendance, pauvreté, discrimination, accès aux services et inclusion sociale. Il rappelle qu'il n'existe pas de solution unique aux parcours d'itinérance et que les réponses doivent demeurer souples, complémentaires et adaptées aux besoins, au rythme et à la volonté des personnes.

Ce mémoire met en lumière les limites importantes du fonctionnement actuel des services publics, ce qui a contribué à la progression du phénomène malgré les précédents plans d'action. Les organismes communautaires continuent de composer avec des responsabilités ministérielles fragmentées, des logiques en silo et des mécanismes de financement précaires. Les organismes en itinérance deviennent les derniers espaces d'accueil pour des personnes ayant été exclues, redirigées ou insuffisamment soutenues par différents réseaux de services. Le RAPSIM insiste donc sur l'importance d'améliorer l'accessibilité, la continuité et l'adaptation des soins et services en santé mentale, en dépendance et en itinérance, tout en soutenant des

mécanismes concrets de collaboration entre les réseaux. Plus que jamais, l'humain doit rester au centre de l'intervention québécoise.

Le mémoire réaffirme que la volonté de mieux arrimer les plans d'action en itinérance, en santé mentale et en dépendance peut constituer une avancée positive, à condition qu'elle ne mène ni à l'uniformisation des pratiques ni à l'effacement des expertises sectorielles et communautaires. Les réalités de l'itinérance, de la santé mentale et de la dépendance sont souvent interreliées, mais ne peuvent être réduites les unes aux autres.

Enfin, le RAPSIM appelle le gouvernement du Québec à mettre en place un prochain PAII ambitieux, structurant et financé à la hauteur des besoins. Cela implique notamment de consolider durablement les ressources d'hébergement, le logement avec accompagnement, les services de proximité et les approches de réduction des méfaits, d'améliorer l'accès réel aux soins et services en santé mentale, de soutenir les interventions communautaires et intersectorielles, ainsi que de renforcer les mécanismes de concertation et de gouvernance impliquant les organismes communautaires et les personnes premières concernées.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Maintenir une approche globale face à la complexification des besoins

- Reconnaître la nécessité de soutenir une diversité de modèles, de ressources et de portes d'entrée vers les services

Sortir d'une vision de la prévention centrée principalement sur la perte de logement

- Renforcer les mécanismes de repérage, de soutien et de prévention au sein des services publics
- Mise en œuvre des approches "no wrong door", sensibles aux traumatismes, réduction des méfaits, basées sur les droits et anti-oppressives, dans l'ensemble des institutions publiques.

Un besoin de transparence dans le suivi des investissements et des mesures du PAII

- Instaurer un mécanisme de suivi public et accessible des avancements et des investissements du plan d'action

Une intégration de l'ADS+ à concrétiser

- Intégrer des cibles et mécanismes ADS+ dans le financement et l'évaluation du PAII

Le défi d'assurer une planification et un financement pérennes des mesures d'urgence climatique

- Créer un programme de financement gouvernemental permanent, dédié et prévisible pour les mesures d'urgence climatique en itinérance (urgence hivernale, chaleurs extrêmes, catastrophes), sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique, et financé de manière distincte et non à même les budgets communautaires existants

Le défi de briser les silos ministériels en itinérance

- Renforcer l'imputabilité et la concertation interministérielle en matière d'itinérance
- Soutenir les initiatives intersectorielles et les pratiques émergentes

Mesure 5.2 « Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir »

- Ajout d'une mesure visant la création d'un programme autoportant pour le logement social dédié aux populations avec des besoins spécifiques

Mesure 5.3 « Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent »

- Augmenter considérablement le budget pour le soutien communautaire en logement social transitoire et permanent
- Assurer la complémentarité entre le soutien communautaire en logement social et communautaire et les services du RSSS

Mesure 6.1 « Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition » et 6.2 « Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance »

- Consolider durablement le financement des ressources existantes avant d'exiger leur expansion ou le développement de nouvelles places en hébergement
- Augmenter significativement les investissements destinés au développement de ressources permanentes, accessibles et adaptées afin de réduire le recours prolongé à des mesures temporaires et de mieux répondre aux enjeux de salubrité, de sécurité et d'accessibilité
- Augmenter significativement le financement du continuum d'hébergement destiné aux femmes et aux personnes de la diversité de genre

Mesure 12.1 « Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants »

- Soutenir le développement d'équipes outreach et renforcer l'arrimage entre les interventions hors-murs, les services publics et les ressources communautaires
- Soutenir l'identification et la mise en œuvre de trajectoires d'accompagnement en itinérance et en dépendance intégrant les réseaux de soutien naturel et communautaire des personnes, incluant notamment les hébergements d'urgence, les ressources en réduction des méfaits, les services de traitement, les milieux de vie avec accompagnement et autres acteurs du continuum de soins et de services
- Financer durablement le soutien, la formation et les conditions nécessaires au maintien des équipes communautaires et institutionnelles confrontées à l'intensification des décès, des surdoses, des traumas complexes et des situations de détresse aiguë

Mesure 4 : « Sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance »

- Déployer des campagnes publiques de sensibilisation portées par le gouvernement du Québec
- Prévenir le profilage social et la discrimination
- Favoriser l'exercice des droits citoyens et la participation sociale des personnes en situation d'itinérance
- Reconnaître et soutenir financièrement les actions de cohabitation sociale assumées par les organismes communautaires, notamment les activités de médiation, de concertation citoyenne et de liaison avec les acteurs du milieu

RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES

- Augmenter et faciliter l'accès aux sites de consommation supervisée, aux centres de traitement des dépendances, aux services de réadaptation ainsi qu'aux interventions hybrides à l'intersection de l'itinérance, de la dépendance et de la santé mentale
- Assurer une meilleure cohérence entre les plans d'action en itinérance, en dépendance et en santé mentale, tout en reconnaissant que ces réalités, bien qu'interreliées, ne peuvent être réduites les unes aux autres ni faire l'objet de réponses uniformisées, et en

prévoyant des mécanismes de gouvernance impliquant les personnes premières concernées et les organismes communautaires

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est le regroupement montréalais en itinérance et la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Depuis 1974, il défend les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et regroupe une centaine d'organismes communautaires œuvrant notamment en hébergement, en logement avec soutien communautaire, en travail de rue, en santé mentale et en réduction des méfaits.

Depuis plus de 50 ans, le RAPSIM joue un rôle central dans la lutte à l'itinérance au Québec. Grâce à son ancrage terrain et à la concertation avec ses membres, il a contribué à faire émerger de nouvelles réalités et à développer des réponses adaptées aux besoins des personnes. Plusieurs initiatives importantes, dont le Refuge des jeunes, le Groupe information travail et la Clinique Droit Devant, sont issues de démarches de concertation portées par le RAPSIM.

Le RAPSIM a également participé à la création du Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ) et aux travaux ayant mené à l'adoption de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, qui demeure aujourd'hui un cadre de référence structurant pour l'action gouvernementale et communautaire.

Acteur reconnu de la gouvernance régionale en itinérance, le RAPSIM participe activement aux principales instances de concertation et possède une compréhension approfondie des réalités montréalaises ainsi que du déploiement du PAII sur le terrain.

Le présent mémoire, déposé dans le cadre des consultations sur le PAII, le PAID et le PAISM, s'appuie sur cette expertise terrain. Dans un contexte où les réalités de l'itinérance se complexifient et où les réponses publiques demeurent fragmentées, le RAPSIM souhaite contribuer à une réflexion collective favorisant des réponses plus humaines, cohérentes et respectueuses des droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat # 1 : Augmentation du nombre et de la détresse

Depuis la sortie du dernier plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 la situation de l'itinérance à Montréal se dégrade. Les données préliminaires du dernier dénombrement ayant eu lieu en 2025 réaffirment que malgré les investissements et l'intérêt plus grand envers le phénomène, la tendance à l'augmentation n'a pas été renversée : c'est une augmentation de plus de 20% du nombre de personnes vivant de l'itinérance visible au Québec qui a été recensée.¹ Ceci n'est que la pointe de l'iceberg, cet exercice ne permet pas de capter l'ensemble des réalités de l'itinérance, particulièrement ce qui a trait à l'itinérance cachée, notamment celle des femmes. Et bien au-delà des chiffres, nos membres, qui travaillent sur le terrain au quotidien, constatent une crise humanitaire : une augmentation de la détresse psychologique et

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance visible au Québec et son évolution, Québec, Gouvernement du Québec, 2025, p. 10, consulté en ligne : Publications du MSSS

de la complexité des enjeux vécus par les personnes, mais aussi un accès plus difficile aux ressources. Non seulement le nombre de personnes augmente, mais l'intensité des besoins d'accompagnement et de soutien également. Dans ce contexte, les organismes observent une fatigue grandissante, un sentiment d'impasse et une perte d'espoir chez plusieurs personnes en situation d'itinérance, mais aussi chez les équipes qui tentent de répondre à des besoins croissants avec des ressources insuffisantes. Les organismes constatent également une augmentation importante des conséquences liées à la toxicité et à l'imprévisibilité des substances psychoactives disponibles sur le marché. Les produits consommés sont de plus en plus dangereux, instables et difficiles à anticiper, entraînant une hausse importante des surdoses, une dégradation rapide de la santé physique, psychologique et neurologique des personnes ainsi qu'une complexification importante des interventions terrain.

Constat # 2 : Conditions de vie de plus en plus difficiles

L'aggravation des conditions socioéconomiques et l'augmentation rapide du coût de la vie contribuent aujourd'hui à fragiliser un nombre grandissant de personnes et à multiplier les situations de précarité pouvant mener à l'itinérance. D'une part, un nombre croissant de personnes basculent vers l'itinérance en raison de leur incapacité à répondre à leurs besoins de base, notamment se loger adéquatement. D'autre part, pour les personnes vivant déjà avec plusieurs vulnérabilités, les parcours se complexifient et les risques de rupture s'accroissent. Plus concrètement, nous parlons du manque d'accès à un logement sécuritaire et réellement abordable, de l'augmentation du coût de la vie, du revenu de l'aide sociale nettement en deçà du montant nécessaire pour répondre aux besoins de base, du manque d'accès à des ressources d'hébergement dignes et adaptées ainsi que d'un accès extrêmement difficile aux soins et services en santé mentale et physique. L'amélioration réelle des conditions de vie et de l'accès aux soins et services en santé mentale constituent des conditions essentielles à la prévention et à la réduction de l'itinérance.

Constat # 3: La diversité des parcours demande une diversité de réponses

L'itinérance prend des formes multiples, mais demeure encore largement associée, dans l'imaginaire collectif, à une réalité visible et majoritairement masculine. Cette vision contribue à invisibiliser plusieurs parcours et à créer des déséquilibres dans les réponses développées. L'itinérance des femmes à Montréal est pourtant bien réelle. En une seule année, sept ressources membres du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF) ont comptabilisé plus de 41 000 refus pour une place en hébergement faute d'espace disponible.² Les femmes vivant l'itinérance font face à des réalités marquées par les violences basées sur le genre et ont davantage recours à des stratégies d'itinérance cachée, ce qui nécessite des ressources sécuritaires et non mixtes. Les organismes montréalais constatent également une hausse de l'itinérance familiale, alors que peu de ressources permettent l'accueil des enfants et que les responsabilités ministérielles demeurent floues. Les jeunes vivent aussi

² Duchaine, G. et Tremblay, M. (2026, 24 janvier). « Plus de 41 000 demandes d'hébergement refusées ». Dans *Femmes sans-abri : des proies dans la rue*. [La Presse](#)

des parcours particuliers, marqués par des ruptures familiales et sociales, une plus grande exposition à la précarité et une itinérance souvent moins visible.

Les personnes autochtones sont largement surreprésentées parmi les personnes en situation d'itinérance.³ Cette réalité s'explique notamment par des facteurs structurels tels que la précarité résidentielle, les barrières systémiques, le racisme et les conséquences intergénérationnelles de la colonisation. Le plan d'action devra tenir compte des réalités culturelles et communautaires des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des conditions de vie dans les communautés vs en milieu urbain. Les organismes observent également une augmentation du nombre de personnes ayant des parcours migratoires complexes dans les ressources en itinérance. Ces personnes composent souvent avec des traumas importants et des barrières d'accès aux protections et aux services. Enfin, le vieillissement de la population en situation d'itinérance entraîne des besoins croissants en matière de mobilité, de santé et de soutien à l'autonomie. Les ressources accessibles aux personnes vivant avec des incapacités demeurent insuffisantes, alors que ces dernières font face de manière disproportionnée à des enjeux d'accessibilité et à des besoins impérieux en logement⁴. Les organismes constatent également une augmentation importante du nombre de personnes en situation d'itinérance vivant avec une perte d'autonomie, des limitations fonctionnelles, une mobilité réduite ou des problèmes de santé physique complexes. Plusieurs ressources se retrouvent ainsi à accompagner des personnes dont les besoins dépassent largement le cadre traditionnel de l'intervention en itinérance. Cette évolution des réalités du terrain met en lumière la nécessité de développer davantage de ressources hybrides à l'intersection de l'itinérance, du soutien à l'autonomie et des soins de santé.

Constat # 4 : Les parcours d'itinérance sont complexes : il n'y a pas de solution unique pour répondre à cette complexité

Les parcours d'itinérance sont complexes et multifactoriels. Comme le reconnaît la Politique nationale de lutte à l'itinérance, il est impossible d'agir sur un seul facteur pour répondre adéquatement à cette réalité. Pourtant, les réponses mises de l'avant demeurent souvent centrées sur des solutions rapides, uniformes et facilement quantifiables, peu adaptées à la diversité des parcours vécus. Les situations d'itinérance sont marquées par une accumulation de facteurs de vulnérabilité et de ruptures : violences, traumas, pauvreté, discrimination, enjeux de santé mentale, parcours migratoires complexes ou désaffiliation sociale. Comme dans toute situation de crise majeure, la prévention, l'intervention d'urgence et le soutien à long terme nécessitent des actions complémentaires et coordonnées. L'itinérance demande donc des

³ Mathilde Lapointe, Yves Jalbert et Cynthia Lewis, Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal – Populations autochtones, Montréal, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2024, p. 22, consulté en ligne : Direction régionale de santé publique de Montréal

⁴ Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022, citée dans Gouvernement du Québec, « Statistiques sur les personnes handicapées », Québec.ca, consulté le 14 mai 2026, en ligne : Québec.ca – Participation sociale des personnes handicapées

réponses continues, graduées et intersectorielles, soutenues par un financement durable plutôt que par des interventions ponctuelles.

Constat # 5 : Augmentation de la stigmatisation et de l'intolérance à l'égard des personnes en situation d'itinérance.

Dans les dernières années, les acteurs du terrain constatent une hausse importante de la stigmatisation et de l'intolérance envers les personnes en situation d'itinérance et les ressources qui leur sont destinées. Les personnes concernées rapportent davantage de violence, d'exclusion et de déshumanisation, tandis que les organismes font face à une augmentation des plaintes et des oppositions citoyennes, autant lors de l'implantation de nouvelles ressources que pour des ressources déjà établies. Cette pression complexifie l'accompagnement des personnes et oblige les organismes à consacrer une part grandissante de leurs ressources à la gestion des enjeux de cohabitation sociale. À cela s'ajoute le fait que les nombreuses actions déployées par les organismes afin de soutenir la cohabitation sociale : rencontres citoyennes, médiation sociale, liens avec les commerçant-es, les écoles, les CPE, les élu-es ou les acteurs de la sécurité publique. Ces actions reposent largement sur des ressources déjà fragilisées et ne bénéficient d'aucun financement dédié et récurrent. Certaines administrations municipales tentent également d'imposer des conditions influençant directement les pratiques ou l'accès aux ressources communautaires, ce qui soulève des préoccupations importantes quant à l'autonomie des organismes. Parallèlement, les acteurs du milieu constatent un rétrécissement des espaces accessibles aux personnes en situation d'itinérance ainsi qu'une intensification des réponses coercitives à leur égard, notamment à travers une surveillance accrue, le recours à la sécurité privée et l'augmentation des interventions policières. Ces pratiques contribuent davantage au déplacement et à la judiciarisation des personnes qu'à une réponse adaptée à leurs besoins. Cette exclusion se manifeste également dans l'accès limité à certains droits fondamentaux et à la participation citoyenne des personnes en situation d'itinérance. Dans une perspective de dignité et d'inclusion sociale, il apparaît essentiel de soutenir des mesures favorisant l'exercice de la citoyenneté, notamment l'accès au vote et aux processus démocratiques. Enfin, une réelle équité territoriale doit permettre le développement de ressources là où les besoins sont présents, y compris dans les secteurs où des résistances citoyennes ou politiques peuvent freiner l'implantation de services destinés aux personnes marginalisées.

Constat # 6 : L'itinérance, une responsabilité collective qui continue de reposer principalement sur le milieu communautaire et le MSSS

Bien que la Politique nationale de lutte à l'itinérance reconnaisse le caractère collectif et interministériel de l'itinérance, cette vision demeure difficile à concrétiser sur le terrain. Les organismes communautaires continuent de faire face à un important morcellement des responsabilités entre les ministères ainsi qu'à des incohérences administratives qui freinent le développement de réponses adaptées. Qu'il soit question d'itinérance familiale, de logement social avec accompagnement ou de projets destinés à des personnes qui consomment des substances psychoactives, les organismes se heurtent fréquemment à des responsabilités floues, à des cadres de financement mal adaptés et à une absence de coordination entre les

différents acteurs gouvernementaux. Plusieurs décisions prises dans d'autres secteurs, notamment la dématérialisation des services publics, créent également des obstacles supplémentaires pour des personnes déjà fortement exclues. Dans les faits, la responsabilité de répondre à l'itinérance continue donc de reposer principalement sur le milieu communautaire et le MSSS. Les organismes en itinérance deviennent les derniers espaces d'accueil pour des personnes ayant été exclues, redirigées ou insuffisamment soutenues par différents réseaux de services. Pourtant, bien qu'il joue un rôle essentiel et irremplaçable auprès des personnes les plus marginalisées, le réseau communautaire ne peut compenser à lui seul les conséquences des choix collectifs en matière de logement, de revenu, de santé et de services publics.

Constat # 7 : Des ressources essentielles qui demeurent financées à travers des enveloppes ponctuelles

Une grande partie des ressources pourtant reconnues comme essentielles demeure financée de manière précaire, à travers des programmes temporaires ou des appels à projets ponctuels. Cela touche notamment l'hébergement, le soutien en logement, le travail de rue et les services de réduction des méfaits. Malgré l'importance reconnue de ces services, les organismes continuent de composer avec des renouvellements tardifs et incertains, les obligeant parfois à réduire leurs activités, leurs heures d'ouverture ou leurs équipes. Cette instabilité fragilise la continuité et la qualité des services, tout en compliquant le recrutement et la rétention du personnel. Par ailleurs, l'absence de portrait régional et national consolidé du financement des ressources en itinérance rend difficile l'évaluation réelle des besoins, des services consolidés et des enjeux structurels qui demeurent sans réponse. Il persiste ainsi un important écart entre la perception d'un réseau stable et la réalité de précarité vécue par les organismes.

Constat # 8 : Une mobilisation et des avancées encourageantes, mais encore insuffisantes face à l'ampleur des besoins

Devant l'aggravation de la crise de l'itinérance, nous observons à Montréal une mobilisation accrue de plusieurs acteurs institutionnels. Au cours des dernières années, certaines collaborations entre le Service régional de l'itinérance, les CIUSSS et la Direction régionale de santé publique ont permis de mieux arrimer certaines actions, de clarifier certains rôles et de développer des initiatives visant à améliorer l'accès aux soins et aux services. Des ajustements ont également été apportés au programme PSL-Q et à certaines procédures de l'OMHM afin de faciliter l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance, bien qu'il soit encore tôt pour en mesurer l'impact réel, il s'agit de pas dans la bonne direction. Par ailleurs, une meilleure reconnaissance des liens entre dépendance, santé mentale et itinérance semble émerger, de même qu'une volonté de développer des trajectoires de services mieux adaptées aux réalités vécues par les personnes. Le projet pilote PÉTAL constitue également une initiative prometteuse en matière de prévention de l'itinérance. Toutefois, malgré ces avancées encourageantes, les investissements et les mesures structurantes demeurent insuffisants face à l'ampleur des besoins.

ENJEUX, DÉFIS ET PROBLÈMES

Les organismes sont confrontés à des décès, des surdoses et des situations de détresse aiguë vécues dans les ressources et dans l'espace public. Cette réalité entraîne des impacts humains majeurs pour les équipes, qui sont exposées de façon répétée à des événements traumatiques, à la violence, à la souffrance intense. Dans un contexte de manque de ressources, d'épuisement du réseau et d'absence de solutions adaptées, cette pression contribue à accentuer la fatigue de compassion, la détresse psychologique et le roulement du personnel dans plusieurs organismes communautaires. Face à la complexification des réalités de l'itinérance et à l'intensification des besoins sur le terrain, il apparaît essentiel que le prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) repose sur une vision cohérente, diversifiée et structurante des réponses à mettre en place. Plus que jamais, les actions gouvernementales devront éviter les approches simplistes ou sectorielles et reconnaître la nécessité d'agir simultanément sur plusieurs déterminants de l'itinérance.

Maintenir une approche globale face à la complexification des besoins

Le prochain PAII devra maintenir et renforcer l'approche globale ainsi que l'importance accordée à l'accompagnement des personnes. Nous le répétons, en matière de prévention et de réduction de l'itinérance, il n'existe pas de solution unique ou rapide : les réponses doivent être complémentaires, coordonnées, adaptées à la diversité des réalités vécues et centrées sur l'humain. Cette vision doit se refléter dans l'ensemble des mesures du plan d'action. En matière de logement notamment, aucune formule unique ne peut répondre à tous les besoins. Il est essentiel de soutenir une diversité de modèles, incluant le logement social avec accompagnement, le logement supervisé, les maisons de chambres socialisées et les unités PSL-Q sur le marché privé. Plus largement, les organismes doivent disposer des moyens financiers et structurels nécessaires pour développer des réponses adaptées aux besoins des populations rejointes.

Recommandation :

- Reconnaître la nécessité de soutenir une diversité de modèles, de ressources et de portes d'entrée vers les services

Sortir d'une vision de la prévention centrée principalement sur la perte de logement

En matière de prévention, le prochain plan d'action en itinérance devra miser sur des interventions permettant d'agir en amont des situations de rupture, dans une approche globale dépassant la seule question du logement. Bien que des initiatives comme le projet PÉTAL ou les PSLP soient pertinentes dans le contexte actuel de crise du logement, la prévention de l'itinérance ne peut être réduite à la prévention de la perte de logement. Les parcours d'itinérance sont souvent marqués par une accumulation de ruptures relationnelles, institutionnelles, économiques, scolaires ou de santé. La prévention de l'itinérance doit donc être intégrée de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques et plans d'action

gouvernementaux, en tenant compte des réalités et facteurs de vulnérabilité propres aux différentes populations.

Recommandations :

- Renforcer les mécanismes de repérage, de soutien et de prévention au sein des services publics

Les travailleurs du secteur public, notamment en santé, services sociaux et éducation, sont bien placés pour repérer les situations à risque d'itinérance. Le gouvernement doit donc leur fournir des formations, des outils et des mécanismes de référencement clairs pour favoriser une détection précoce et un accès rapide aux ressources.

- Mise en œuvre des approches "no wrong door", sensibles aux traumatismes, réduction des méfaits, basées sur les droits et anti-oppressives, dans l'ensemble des institutions publiques.

Ces approches permettent de favoriser un accès plus humain, sécuritaire et adapté aux soins et aux services pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ce qui agit comme un facteur de protection.

Un besoin de transparence dans le suivi des investissements et des mesures du PAII

Les investissements constituent la pierre angulaire de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action. Le PAII présente des orientations accompagnées de cadres financiers précis, à partir desquels chaque région déploie ses propres actions selon les réalités et les besoins de son territoire. Nous considérons que cette marge de manœuvre régionale est essentielle afin de permettre des réponses adaptées aux contextes locaux. Toutefois, il demeure actuellement très difficile d'avoir un portrait clair de la ventilation régionale réelle des investissements et du déploiement concret des différentes mesures. Quelles sommes sont effectivement investies dans chaque région? S'agit-il de nouveaux investissements ou de sommes déjà existantes redéployées? Quels impacts réels les mesures auront-elles, tant à l'échelle régionale que nationale? Cette difficulté à suivre l'évolution des investissements, l'état d'avancement des mesures et leurs retombées concrètes limite la capacité d'évaluer adéquatement la portée réelle du plan d'action. Une meilleure transparence et un mécanisme de suivi clair apparaissent essentiels afin d'assurer une saine gestion des fonds publics, mais également pour permettre aux acteurs du milieu de comprendre comment les engagements gouvernementaux se traduisent concrètement sur le terrain.

Recommandation :

- Instaurer un mécanisme de suivi public et accessible des avancements et des investissements du plan d'action

Ce mécanisme doit permettre de suivre les investissements, l'avancement des mesures et les changements concrets découlant du PAII, tant à l'échelle

régionale que nationale. Par ailleurs, la reddition de compte ne doit pas reposer uniquement sur des indicateurs quantitatifs, mais également permettre d'évaluer les impacts réels des mesures sur l'accès aux services, la qualité des réponses offertes et les conditions de vie des personnes concernées.

Une intégration de l'ADS+ à concrétiser

Bien que le PAII revendique une approche ADS+, cette orientation se traduit encore trop peu concrètement dans les mesures prévues, leur financement et leur déploiement. Comme nous l'avons évoqué dans la section constats, les femmes et les personnes de la diversité de genre vivant des situations d'itinérance présentent des réalités, des parcours et des besoins spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées et structurantes. Or, dans le PAII 2021-2026, seule la mesure 6.2 vise explicitement les femmes, avec une enveloppe de 10 M\$, soit moins de 4 % du budget total du plan. Cette proportion apparaît difficilement justifiable lorsque l'on considère que, lors du dernier dénombrement, les femmes et les personnes de la diversité de genre représentaient près de 34 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal. Le précédent PAII donne ainsi l'impression que l'intégration de l'ADS+ repose principalement sur une mesure ciblée en hébergement, plutôt que sur une réelle prise en compte transversale des réalités différenciées dans l'ensemble des actions du plan. Cette approche nous semble incompatible avec les principes d'une approche globale et d'une véritable lecture intersectionnelle intégrant l'ADS+. Certes, certaines autres mesures ont pu soutenir ponctuellement des projets destinés aux femmes ou aux personnes de la diversité de genre. Toutefois, aucun mécanisme clair, aucune cible ni aucun indicateur ne permettent actuellement de documenter les sommes réellement allouées à ces projets ni de garantir que des investissements suffisants leur soient consacrés. Le prochain PAII doit garantir le développement d'une diversité de ressources adaptées aux réalités des femmes et des personnes de la diversité de genre.

Recommandation :

- Intégrer des cibles et mécanismes ADS+ dans le financement et l'évaluation du PAII
Des critères ADS+ et intersectionnels doivent être obligatoires dans l'ensemble des programmes, appels à projets et mécanismes de financement liés au prochain PAII. Cela doit inclure des cibles financières minimales dédiées aux ressources et projets destinés aux femmes et aux personnes de la diversité de genre, ainsi que des mécanismes de suivi permettant de documenter concrètement les investissements réalisés et les retombées des mesures sur ces populations.

Le défi d'assurer une planification et un financement pérennes des mesures d'urgence climatique

Chaque année à Montréal, malgré une volonté claire des acteurs du milieu d'agir de manière prévisible et planifiée, le financement des mesures d'urgence hivernale demeure confirmé tardivement et repose encore largement sur des fonds communautaires déjà insuffisants. Cette absence de planification gouvernementale entraîne des coûts humains et financiers importants, puisque les mesures doivent être déployées dans l'urgence afin de prévenir des décès ainsi que des atteintes graves à la santé et à la sécurité des personnes en situation d'itinérance. À Montréal, en 2026, l'urgence hivernale a nécessité des investissements supplémentaires de 12 M\$, puisés à même les fonds résiduels de Vers un chez-soi. Ces sommes, destinées au développement de projets structurants, ont ainsi été redirigées vers des interventions d'urgence faute d'un financement gouvernemental dédié. Une telle situation ne peut devenir la norme. Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise de l'itinérance, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes et l'augmentation des risques pour les populations les plus vulnérables, il revient au gouvernement du Québec, et particulièrement au ministère de la Sécurité publique, d'assumer pleinement la responsabilité du financement, de la coordination et de la planification des mesures d'urgence nécessaires. Les réponses aux urgences hivernales, aux chaleurs extrêmes et aux catastrophes climatiques doivent être reconnues comme des enjeux de sécurité publique et de responsabilité populationnelle de l'État.

Recommandation :

- Créer un programme de financement gouvernemental permanent, dédié et prévisible pour les mesures d'urgence climatique en itinérance (urgence hivernale, chaleurs extrêmes, catastrophes), sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique, et financé de manière distincte et non à même les budgets communautaires existants.

Le défi de briser les silos ministériels en itinérance

Le PAII 2021-2026 affirme une volonté de renforcer le travail interministériel en itinérance. Toutefois, sur le terrain, les effets concrets de ces engagements demeurent limités. Les organismes communautaires continuent de composer avec un fonctionnement en silo des ministères et des zones grises importantes quant aux responsabilités de chacun. Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent trop souvent confrontées à des univers d'intervention segmentés où chaque service répond à une portion des besoins sans réelle capacité d'assurer une continuité globale des soins et du soutien. La situation des personnes migrantes vivant des situations d'itinérance illustre particulièrement bien ces limites. Les organismes qui tentent de développer des réponses adaptées se heurtent fréquemment à des responsabilités fragmentées entre le MSSS et le MIFI, ce qui ralentit le développement de ressources pourtant essentielles. Dans un contexte où les ressources en itinérance accueillent un nombre croissant de personnes ayant des parcours migratoires complexes ou des statuts précaires, il apparaît essentiel de renforcer les mécanismes de collaboration interministérielle et de soutenir le développement de réponses adaptées aux réalités du terrain.

Recommandations :

- Renforcer l'imputabilité et la concertation interministérielle en matière d'itinérance

Le prochain PAII doit engager concrètement l'ensemble des ministères concernés à travers des responsabilités claires, des actions précises et des cibles mesurables, tout en mettant en place des mécanismes permanents de concertation interministérielle afin de mieux répondre aux enjeux qui se situent à l'intersection de plusieurs champs de responsabilités gouvernementales.

- Soutenir les initiatives intersectorielles et les pratiques émergentes
Le gouvernement doit développer des mécanismes de financement souples afin de soutenir les projets et les pratiques développés à l'intersection de plusieurs secteurs, même lorsqu'ils dépassent les cadres administratifs traditionnels. Ces initiatives sont essentielles pour rejoindre les personnes les plus éloignées des services et développer des réponses mieux adaptées à leurs réalités.

ANALYSE DES ENJEUX EN FONCTION DE MESURES SPÉCIFIQUES DU PAII

Nous attirons maintenant votre attention sur des enjeux qui concernent des actions plus spécifiques et incontournables du plan d'action et qui impactent plus directement le travail des organismes communautaires en itinérance.

Mesure 5.2 « Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir »

Malgré le titre de cette action, son orientation dans le PAII reste circonscrite autour des PSL sur le marché privé. Pour le RAPSIM, cela va à l'encontre d'une approche globale promue par la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Certes, nous reconnaissons la fonction et l'importance du PSL sur le marché privé pour favoriser l'accès en logement de certaines personnes en situation d'itinérance. Par ailleurs, plusieurs des membres du RAPSIM accompagnent des personnes avec ces PSL. Toutefois, ces derniers voient également les limites de ce type d'action et réitèrent l'importance de projets de logements sociaux et communautaires de faible densité avec accompagnement dédiés aux personnes en situation d'itinérance. D'une part, malgré l'aide financière et l'accompagnement offert aux personnes, ainsi que les garanties de compensation financière en cas de bris, de nombreux propriétaires privés refusent de participer à de tels programmes pour une variété de raisons, notamment la stigmatisation envers les personnes et la lourdeur administrative réelle et perçue. D'autre part, pour un grand nombre de personnes, le logement communautaire offre une plus grande flexibilité, stabilité, et compréhension. Les milieux de vie créés agissent comme soutien formel et informel pour les personnes, ce qui est beaucoup plus difficile à reproduire dans un contexte de logement privé. Concrètement, l'objectif de cette mesure n'est pas atteint, puisqu'aucun logement n'est créé et le nombre de logements disponibles n'augmente pas.

Recommandation :

- Ajout d'une mesure visant la création d'un programme autoportant pour le logement social dédié aux populations avec des besoins spécifiques

Pour permettre le développement de logements sociaux dédiés aux personnes en situation d'itinérance, il est nécessaire de mettre en place un programme autoportant qui couvre à la fois le financement de la réalisation des projets (SHQ) et leur exploitation, incluant les suppléments au loyer, le soutien communautaire et l'accompagnement (MSSS).

Ce programme doit tenir compte des besoins particuliers liés à ces projets, notamment en matière de construction à faible densité et d'infrastructures durables adaptées aux réalités des populations rejointes, afin d'assurer la pérennité des milieux de vie et de générer des économies à moyen et à long terme.

Mesure 5.3 « Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent »

La mesure 5.3 du PAII constitue une mesure phare et structurante pour les organismes communautaires. Elle reconnaît l'intensité et la diversité des besoins d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En plus de soutenir les sorties de rue, cette mesure joue un rôle déterminant dans la stabilité résidentielle, le maintien en logement et la prévention des ruptures menant à l'itinérance. Toutefois, les besoins réels dépassent largement les investissements actuellement disponibles dans le cadre de cette mesure. Comme nous l'avons exposé dans la section constats, les niveaux de détresse, de désaffiliation sociale et les besoins d'accompagnement sont en constante augmentation. Au fil des années, plusieurs organismes ont développé des projets de logements transitoires ou permanents destinés à des personnes ayant un vécu en itinérance, mais se retrouvent confrontés à un financement insuffisant pour assurer un accompagnement adéquat des locataires. Cette situation est d'autant plus préoccupante considérant les nombreux projets qui demeurent encore sans financement. Concrètement, depuis l'appel à projets lié à la mesure 5.3 du PAII 2021-2026, aucun nouveau financement n'a été octroyé pour le soutien dans les logements sociaux et communautaires. Ainsi, plusieurs projets développés depuis 2021-2022 ne disposent toujours pas d'un financement stable et suffisant pour assurer l'intervention en logement et le maintien de milieux de vie adaptés aux besoins des personnes. Cette précarité fragilise la capacité des organismes à maintenir leurs critères d'inclusion, à soutenir adéquatement les locataires et à développer de nouvelles ressources pourtant essentielles. Par ailleurs, l'accompagnement nécessaire au maintien en logement ne peut être réduit au seul soutien communautaire. Les personnes accompagnées par les organismes continuent d'avoir besoin d'un accès aux services du RSSS, notamment en santé mentale, en soutien à domicile ou en suivi psychosocial spécialisé. Or, plusieurs personnes font encore face à des ruptures de services ou à des refus d'accès aux services des CIUSSS au motif qu'elles bénéficient déjà d'un accompagnement communautaire. Pourtant, le travail réalisé par les intervenant-es communautaires en logement ne remplace ni le soutien thérapeutique, ni les soins spécialisés, ni les services cliniques du réseau public. Dans un contexte où les organismes travaillent

quotidiennement à recréer des liens de confiance envers les services publics, la qualité de l'accueil, l'accessibilité et la complémentarité des services demeurent essentielles.

Recommandations :

- Augmenter considérablement le budget pour le soutien communautaire en logement social transitoire et permanent

Le budget de cette mesure doit assurer un financement suffisant et pérenne qui tient compte des besoins de consolidation et des projets en construction. Cette mesure devrait pouvoir faire office d'une demande d'aide financière en continu pour permettre le financement de ces derniers. Cela demande donc une prévision financière qui assure une disponibilité de fonds au cours des années.

- Assurer la complémentarité entre le soutien communautaire en logement social et communautaire et les services du RSSS

Le gouvernement doit s'assurer que le soutien communautaire en logement social et communautaire ne soit jamais utilisé comme motif pour limiter l'accès aux services du RSSS. Des mécanismes doivent être mis en place afin de garantir la complémentarité entre le soutien communautaire, les services en santé mentale, le soutien à domicile et les autres services spécialisés offerts par les CIUSSS.

Mesure 6.1 « Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition » et 6.2 « Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance »

L'ampleur et la diversité des besoins, tels que brièvement décrit dans nos constats, appellent à des investissements beaucoup plus importants que ceux qui se retrouvaient dans le dernier PAII. Alors que le texte qui décrit cette action nous semble adéquat appelant les régions à identifier les besoins et les angles morts, les financements alloués ne permettent pas d'aller bien au-delà de l'analyse. En effet, l'argent actuellement investi est quasi esthétique face aux coûts réels pour opérer des ressources d'hébergement dignes et adaptées aux réalités des personnes. Précisons par ailleurs que pour le RAPSIM la dignité est une condition sine qua non pour réellement agir en réduction de l'itinérance sur le moyen et long terme. Pour donner un ordre de grandeur, les mesures hivernales montréalaises de 2025-2026 ont coûté environ 12 M\$. Cette somme a couvert, dans le meilleur des cas, une période de 6 mois, et a permis de soutenir un peu moins de 1000 places, majoritairement des chaises adirondack dans des haltes chaleurs de nuit. Lorsqu'on met cela en perspective avec les investissements de la mesure 6.1 du dernier PAII, il est rapidement possible de comprendre pourquoi nous jugeons ces investissements largement insuffisants. Pour nous, ce chiffre est aussi parlant parce qu'il met en relief le coût de l'action dans l'urgence de telles mesures, qui est largement supérieur à l'implantation de ressources pérennes et qui offrent de la dignité aux personnes. Assurer l'émergence et la consolidation d'un continuum de ressources permanentes, sécuritaires et

dignes est prioritaire pour permettre une réduction de l'itinérance et occasionnera à moyen terme des économies importantes. Il est essentiel d'offrir des conditions gagnantes aux organismes pour développer de telles ressources, soit des financements adéquats qui prévoient l'immobilisation, l'opération de la ressource et bien sûr l'accompagnement offert mais également des délais raisonnables pour développer ces ressources. Depuis la COVID, un grand nombre de ressources temporaires et de mesures d'urgence ont dû être développées rapidement afin de répondre à l'augmentation des besoins, souvent dans des conditions précaires et sans financement pérenne. Or, le maintien prolongé de ressources initialement pensées comme temporaires, souvent déployées dans des locaux inadéquats et peu adaptés, entraîne avec le temps d'importants enjeux de salubrité, d'accessibilité et de sécurité, faute d'investissements suffisants en infrastructure et d'une volonté politique soutenue. Ceci étant dit, dans l'attente que cela soit atteint, il est primordial de prévoir des mesures hivernales, comme déjà mentionné ci-haut.

Recommandations :

- Consolider durablement le financement des ressources existantes avant d'exiger leur expansion ou le développement de nouvelles places en hébergement
- Augmenter significativement les investissements destinés au développement de ressources permanentes, accessibles et adaptées afin de réduire le recours prolongé à des mesures temporaires et de mieux répondre aux enjeux de salubrité, de sécurité et d'accessibilité
- Augmenter significativement le financement du continuum d'hébergement destiné aux femmes et aux personnes de la diversité de genre

Mesure 12.1 « Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants »

Comme nous en faisons état dans nos constats, les réalités de l'itinérance sont vastes, complexes et ne cessent de se complexifier. De plus, le financement instable et insuffisant a un impact direct sur le roulement de personnel dans les organismes en itinérance. C'est donc sans surprise que les besoins de formations sont variés et grands. Comme dans tous les milieux, la formation continue est de mise pour perfectionner les approches et l'accueil offert aux personnes. Or, à Montréal, le seul montant alloué à la formation a été octroyé en 2021-2022. Les formations offertes aux organismes communautaires permettent une action plus juste, digne et adaptée aux différentes réalités. Dans un contexte marqué par la complexification des réalités vécues, l'intensification des détresses psychologiques et la multiplication des enjeux concomitants, le financement récurrent de la formation continue doit être reconnu comme une condition essentielle au maintien de services accessibles, sécuritaires et adaptés. Dans le même ordre d'idée, les retombées concrètes de cette mesure sur l'accueil et l'accès aux soins dans le RSSS pour les personnes en situation d'itinérance demeurent limitées. Les organismes observent notamment un besoin important d'approches sensibles aux traumatismes complexes et fondées sur la réduction des méfaits. Afin d'améliorer l'accès aux soins, il apparaît essentiel que le RSSS développe et applique concrètement ces approches dans ses pratiques cliniques et

organisationnelles. L'amélioration de l'accès réel aux soins et services en santé mentale constitue une condition essentielle à la prévention et à la réduction de l'itinérance.

Recommandations :

- Soutenir le développement d'équipes outreach et renforcer l'arrimage entre les interventions hors-murs, les services publics et les ressources communautaires
- Soutenir l'identification et la mise en œuvre de trajectoires d'accompagnement en itinérance et en dépendance intégrant les réseaux de soutien naturel et communautaire des personnes, incluant notamment les hébergements d'urgence, les ressources en réduction des méfaits, les services de traitement, les milieux de vie avec accompagnement et autres acteurs du continuum de soins et de services
- Financer durablement le soutien, la formation et les conditions nécessaires au maintien des équipes communautaires et institutionnelles confrontées à l'intensification des décès, des surdoses, des traumatismes complexes et des situations de détresse aiguë

Mesure 4 : « Sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance »

Ci-haut, nous faisons état de l'augmentation de la stigmatisation et de l'intolérance à l'égard des personnes en situation d'itinérance et des conséquences. L'importance de sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance est indéniable tout comme l'importance de travailler l'acceptabilité sociale des projets dédiés aux populations marginalisées ou en situation d'itinérance. Devant ce qui peut malheureusement être qualifié de crise humanitaire, cette sensibilisation doit être portée d'abord et avant tout par nos gouvernements.

Il est urgent de déconstruire les perceptions qui ramènent le phénomène de l'itinérance à des choix individuels. Cette perception favorise la condamnation des personnes qui vivent des situations d'itinérance et la justification du refus de l'implantation de ressources leur étant destinées. Il est important que de larges campagnes de sensibilisation soient menées sur plusieurs fronts simultanément. La lutte contre la stigmatisation doit également passer par une reconnaissance pleine et entière des personnes en situation d'itinérance comme citoyennes à part entière, capables de participer à la vie démocratique et aux décisions qui les concernent.

Recommandations :

- Déployer des campagnes publiques de sensibilisation portées par le gouvernement du Québec
Le gouvernement doit mettre en place des campagnes nationales visant à déconstruire les mythes entourant l'itinérance et à mieux faire connaître ses causes structurelles, incluant les réalités moins visibles de l'itinérance. Ces campagnes doivent être développées avec les regroupements communautaires et des personnes premières concernées.
- Prévenir le profilage social et la discrimination
Le gouvernement doit instaurer des protocoles visant à prévenir le profilage social et les effets discriminatoires des programmes, règlements et pratiques

institutionnelles sur les personnes en situation d'itinérance, tout en s'assurant que les communications gouvernementales demeurent non stigmatisantes.

- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'accès au processus démocratiques des personnes premières concernées
- Reconnaître et soutenir financièrement les actions de cohabitation sociale assumées par les organismes communautaires, notamment les activités de médiation, de concertation citoyenne et de liaison avec les acteurs du milieu

RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES

Trop souvent, les personnes vivant des enjeux concomitants de dépendance, de santé mentale et d'itinérance sont confrontées à des critères d'accès rigides et à des trajectoires fragmentées qui représentent un frein à l'engagement dans une démarche de changement en plus de les exclure successivement des différents services. Cette segmentation qui résulte de la planification du réseau public contribue à multiplier les ruptures de parcours et à reporter sur le milieu communautaire la responsabilité de répondre aux situations les plus complexes. Les personnes en situation d'itinérance font face à une pluralité d'enjeux (santé mentale, dépendance, santé physique, vieillissement, précarité sociale et économique ...). Leurs besoins sont donc non seulement complexes mais aussi imbriqués. Les réponses offertes ne doivent ni être cloisonnées en silos étanches, ni être fusionnées dans des modèles uniformes qui effacent les expertises sectorielles. L'enjeu n'est pas de rendre les services identiques, mais de mieux les articuler entre eux autour des réalités vécues par les personnes. Actuellement, l'organisation fragmentée des services entre ministères et programmes qui travaillent en silos montre ses limites face à des trajectoires de vie où les besoins des personnes sont complexes et s'entrecroisent.

a) À propos de l'idée d'une intégration des actions et politiques en itinérance, santé mentale et dépendance par des mesures transversales soutenues

La volonté de mieux arrimer les plans d'action en itinérance, en santé mentale et en dépendance peut constituer une orientation positive et porteuse, à condition qu'elle ne mène ni à l'uniformisation des pratiques, ni à l'effacement des spécificités propres à chacun des secteurs, ni à une diminution globale des financements. Une meilleure cohérence gouvernementale doit permettre de renforcer les collaborations et les continuités entre les services, sans fusionner les réalités, les expertises ou les approches développées dans chacun des milieux. Cette intégration ne doit pas se limiter à un exercice administratif, économique ou à la fusion de documents stratégiques, mais plutôt permettre le développement de soins et de services de proximité capables de répondre à la complexité des réalités vécues par les personnes. Elle doit reposer sur une reconnaissance pleine et entière de la complémentarité entre l'expertise clinique et institutionnelle du réseau de la santé et celle, essentielle, du milieu communautaire en itinérance, en réduction des méfaits, en traitement des dépendances et en santé mentale. Les organismes communautaires rejoignent quotidiennement des personnes parmi les plus

désaffiliées, marginalisées, méfiantes, voire réfractaires envers les institutions, ou encore exclues des trajectoires traditionnelles de soins et de services. Sans cette expertise de proximité, de nombreuses personnes demeurent hors de portée du réseau de la santé. L'intégration doit donc se traduire par des mécanismes concrets de collaboration, de financements supplémentaires et de gouvernance partagée permettant de soutenir des réponses mixtes, souples et ancrées dans les réalités terrain.

b) Arrimer les services sans effacer les spécificités sectorielles

Bien que les réalités de l'itinérance, de la santé mentale et de la dépendance soient souvent interreliées, elles ne doivent pas être confondues ni réduites les unes aux autres. Pour nous, la question d'arrimage des soins et des services ne doit pas mener à l'uniformisation des pratiques ni au maintien de silos étanches. L'enjeu est plutôt de développer des trajectoires souples, accessibles et adaptées aux besoins, au rythme et à la volonté des personnes. Une meilleure coordination des services doit reposer sur la complémentarité des approches et la capacité des différents milieux à répondre à la diversité des parcours vécus. Les réponses ne peuvent être standardisées : certaines personnes auront d'abord besoin d'un logement, d'autres de soutien en santé mentale ou de services en dépendance et probablement toutes auront besoin d'un lien de confiance. Dans cette perspective, l'approche « no wrong door » ne devrait pas être comprise comme une porte d'entrée unique, mais comme la capacité de chaque service à accueillir, accompagner et référer les personnes de manière adaptée.

Cette cohérence doit s'appuyer sur certains principes communs :

- une approche globale et humaniste centrée sur les besoins des personnes ;
- l'accessibilité et la souplesse des services ;
- la reconnaissance du pouvoir d'agir ;
- la réduction des méfaits ;
- une approche ADS+ tenant compte des réalités différenciées.

La diversité des approches demeure essentielle. Les services en réduction des méfaits, les approches bas seuil et les centres de traitement avec hébergement basés sur différentes philosophies allant de la réduction des méfaits à l'abstinence doivent être considérés comme complémentaires au sein d'un même continuum. Les centres de traitement des dépendances et les services de réadaptation doivent également être accessibles rapidement lorsque les personnes souhaitent y avoir recours, et les organismes doivent disposer des conditions nécessaires pour faciliter et favoriser cet accès.

Recommandations :

- Augmenter et faciliter l'accès aux sites de consommation supervisée, aux centres de traitement des dépendances, aux services de réadaptation ainsi qu'aux interventions hybrides à l'intersection de l'itinérance, de la dépendance et de la santé mentale
- Assurer une meilleure cohérence entre les plans d'action en itinérance, en dépendance et en santé mentale, tout en reconnaissant que ces réalités, bien qu'interreliées, ne peuvent être réduites les unes aux autres ni faire l'objet de réponses uniformisées, et en

prévoyant des mécanismes de gouvernance impliquant les personnes premières concernées et les organismes communautaires

CONCLUSION

La crise actuelle de l'itinérance exige une réponse gouvernementale à la hauteur de l'urgence vécue sur le terrain. Le prochain Plan d'action interministériel en itinérance devra reconnaître la complexité et la diversité des parcours d'itinérance et éviter les approches simplistes ou les solutions uniques. Réduire et prévenir l'itinérance nécessite une approche globale, durable et structurante, agissant simultanément sur plusieurs déterminants sociaux. La réduction de l'itinérance passe nécessairement par une amélioration réelle de l'accès aux soins et services en santé mentale, particulièrement pour les personnes vivant des situations complexes de désaffiliation, de trauma et de dépendance. Le prochain PAII devra permettre de consolider des ressources pérennes, dignes et adaptées aux réalités des personnes, à travers des investissements suffisants, des mécanismes de coordination clairs et des engagements mesurables de l'ensemble des ministères concernés. Enfin, une meilleure cohérence entre les actions en itinérance, en santé mentale et en dépendance ne devra pas mener à l'uniformisation des pratiques ni à l'effacement des expertises communautaires et spécialisées. La réponse à la complexité des parcours repose plutôt sur la capacité collective à soutenir une diversité d'approches complémentaires et adaptées aux besoins des personnes. Le RAPSIM réitère l'importance que le prochain plan d'action soit élaboré en collaboration étroite avec les organismes communautaires, les regroupements concernés et les personnes expertes du vécu, afin de développer des réponses ancrées dans les réalités du terrain et le respect de la dignité des personnes.

ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES DU RAPSIM

Action Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
L'amour en action (AEASD)
Anonyme (L')
Antre-jeunes de Mercier-Est (L')
Architecture sans frontières*
Arrêt-Source
Artère de l'Est (L)
Association Logement Amitié
Association pour la Défense des Droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDSMM)
Atelier Habitation Montréal
Auberge communautaire du Sud-Ouest (ACSO)
Auberge du coeur le Tournant
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
Bâtir son quartier*
Bureau de consultation jeunesse (BCJ)
CACTUS Montréal
Cap St-Barnabé
Carrefour familial Hochelaga
Centre Associatif Polyvalent d'Aide Hépatite C (CAPAHC)
Centre Booth (Armée du salut)
Centre communautaire Petite-Côte
Centre de jour St-James
Centre de prévention du suicide de Montréal
Chambreclerc
Chez Doris
Cirque Hors Piste
Clinique Droits Devant
Communauté Hadley
Comité BAILS (Entraide Logement Hochelaga Maisonneuve)
Comité logement du Plateau Mont-Royal
Comité social Centre-Sud
Dans la rue
Dîners St-Louis
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Escale Famille Le Triolet
Exeko
Face à face
Le Foyer
Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes (GEIPSI)
Groupe Information Travail (GIT)
Groupe Paradoxe*
Habitations L'Escalier
Habitations du Réseau de l'Académie (RESAC)
Itinéraire (Groupe communautaire L')*
La Porte Ouverte Montréal
Logifem
Logis Rose-Virginie
Ma Chambre inc.

Maison Benoit Labre
Maison des Amis du Plateau Mont-Royal
Maisons de l'Ancre
Maison d'Hérelle
Maison L'Exode
Maison Grise de Montréal
Maison Lucien L'Allier
Maison Marguerite
Maison St-Dominique
Maison Tangente
Marie Debout, Centre de femmes Hochelaga-Maisonneuve
Médecins du Monde – Montréal*
Méta d'Âme
Mission St-Michael
Œuvres de St-Jacques
PACT de Rue
PAS de la rue
Passages
Prévention CDN-NDG
Projet Inclusion
Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es (PIAMP)
Plein Milieu
Projet Genèse
Projet Autochtones du Québec (PAQ)
RAP Jeunesse
Refuge des Jeunes de Montréal
Réseau Habitation Femmes (RHF)
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent (RJSL)
REZO – santé et mieux-être des hommes gais, et bisexuels, cis et trans
RICOCHEH Hébergement – Homes
ROHMI*
Rue des Femmes
Sac à Dos
Service d'hébergement St-Denis
Société Elizabeth Fry du Québec
Société John-Howard – programme Chez nous!*
Spectre de rue
Stella
Sidalys
Toit à moi*
Travail de rue et action communautaire (TRAC)
Valoristes*
Vilavi
Villa Exprès pour toi
Y des femmes de Montréal
YMCA – programme Dialogue

*Membres associés